

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U53-100
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION AU PLAN
DE ZONAGE ET GRILLES DES USAGES ET DES NORMES POUR LES ZONES HB-624, HC-
203, HC-625, HT-210 ET VC-321**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Règlement numéro 2024-U53-100 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification au plan de zonage et grilles des usages et des normes pour les zones Hb-624, Hc-203, Hc-625, Ht-210 et Vc-321 a été adopté par le conseil de la Ville le 16 juillet 2024 et est entré en vigueur le 16 août 2024.

Un certificat de conformité a été émis le 16 août 2024 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Réduire la marge de recul latérale d'un terrain pour la catégorie d'usage d'habitation unifamiliale (h1) de type jumelé dans la zone Hb-624;
- Augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment pour la catégorie d'usage d'habitation multifamiliale (h3) de type isolé dans la zone Hc-203;
- Augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment et la hauteur maximale du bâtiment pour la catégorie d'usage d'habitation multifamiliale (h3) de type isolé dans la zone Hc-625;
- Remplacer la zone à vocation résidentielle touristique Ht-210 par la zone à vocation résidentielle de faible densité Ha-210;
- Augmenter la largeur, la profondeur et la superficie minimale d'un terrain pour la catégorie d'usage habitation unifamiliale (h1) dans la zone Ha-210;
- Interdire les catégories d'usages résidentielles habitation bifamiliale et trifamiliale (h2) et habitation en commun (h4), et d'usage commerciale commerce d'hébergement (c13) avec les usages spécifiquement permis et dispositions particulières qui s'y rattachent dans la zone Ha-210;
- Augmenter la superficie minimale d'un terrain pour la catégorie d'usage d'habitation unifamiliale (h1) de type isolé dans la zone Vc-321.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 16 juillet 2024 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à

Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 septembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe